

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Telekommunikation
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Telekommunikation, 2014 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Wettbewerb	1
Wirtschaftsordnung	2

Abkürzungsverzeichnis

KVF-SR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
EZV	Eidgenössische Zollverwaltung
FMG	Fernmeldegesetz
UWG	Bundesgesetz gegen den unlauteren Wettbewerb
DaziT	Gesamtheitliches Transformationsprogramm der Eidgenössischen Zollverwaltung (EZV)
WEKO	Wettbewerbskommission
TTIP	Transatlantische Handels- und Investitionspartnerschaft

CTT-CE	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États
AFD	Administration fédérale des douanes
LTC	Loi sur les télécommunications
LCD	Loi fédérale contre la concurrence déloyale
DaziT	Programme global de modernisation et de transformation de l'Administration fédérale des douanes (AFD)
COMCO	Commission de la concurrence
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.03.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Lors de la session de printemps, les deux conseils ont étudié le rapport sur la **politique économique extérieure 2016**. Les deux chambres ont approuvé le rapport à l'unanimité. En résumé, le rapport se focalise sur les opportunités et risques pour la politique économique extérieure suisse. Plus précisément, le rapport s'attache à définir les conditions-cadres optimales pour l'économie helvétique. Plusieurs points méritent d'être soulevés. Tout d'abord, le rapport souligne la percée d'une vision protectionniste dans le commerce mondial. En effet, des élans de nationalisme économique ont propagé, durant l'année 2016 en particulier, des voix contre le libre-échange et la mondialisation dans son ensemble. Ces cris qui résonneront encore en écho durant l'année 2017 forcent la Suisse à bien réfléchir à sa stratégie commerciale. Le Brexit mais aussi la volonté de l'administration Trump de se retirer du Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) sont deux exemples marquants de cette tendance. Ensuite, le rapport précise que la Suisse doit profiter des mutations structurelles rapides qui secouent le monde. Progression de la numérisation, internationalisation des flux ou encore émergence de nouveaux produits et services symbolisent cette nouvelle vague sur laquelle l'économie suisse doit surfer. En particulier, le rapport met en évidence l'importance de la numérisation pour une économie pauvre en ressources naturelles comme la Suisse. Dans cette optique, plusieurs réglementations, comme celles sur les technologies financières (FinTech), doivent être adaptées à ce tournant technologique. Finalement, le rapport rappelle que la Suisse continue à tisser son réseau d'accords de libre-échange.¹

Wettbewerb

POSTULAT
DATUM: 20.06.2014
DAVID ZUMBACH

In der Sommersession 2014 folgte der Nationalrat einem Postulat Birrer-Heimo (sp, LU) und beauftragte den Bundesrat, in einem Bericht aufzuzeigen, wie **Werbeanrufe von Callcentern mit gefälschten Schweizer Telefonnummern („Spoofing“)** verhindert werden können. Der Bundesrat sprach sich im Vorfeld für eine Annahme des Postulats aus und versprach, die Problematik in einen bereits geplanten Bericht über die Entwicklungen im Fernmeldemarkt aufzunehmen. Um diesen hatte die Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates (KVF-SR) im Jahr 2013 ersucht, nachdem die Telekomindustrie neue Technologien und Preismodelle für den Mobilfunkverkehr mit dem Ausland angekündigt hatte.²

MOTION
DATUM: 27.02.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Une motion de Courten (svp/udc, BL) entend accélérer les projets de **réforme informatique des procédures douanières** de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Le dépositaire a expliqué que les coûts de réglementation qui accompagnent les procédures douanières coûtent 500 millions de francs par an aux entreprises. Selon lui, il faudrait prioriser budgétairement les projets informatiques de l'AFD afin qu'ils ne soient pas ralentis financièrement.

Le Conseil fédéral a concédé que la charge administrative liée aux procédures douanières pesait négativement sur l'économie suisse. Ensuite, il a précisé qu'un site internet, pour régler les formalités douanières en ligne, était en cours de conception à la suite de l'acceptation de plusieurs motions. Néanmoins, il a rappelé que l'AFD étudiait actuellement la mise en place de son futur système informatique. Dès lors, il faudrait atteindre la fin de cette analyse avant de pouvoir solliciter des ressources supplémentaires. Le Conseil national a pris le contre-pied du Conseil fédéral. Il a adopté la motion par 130 voix contre 61.³

MOTION

DATUM: 12.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné que le Conseil des Etats a validé le financement de 393 millions de francs requis pour le programme DaziT de modernisation et de numérisation de l'administration fédérale des douanes (AFD), les sénateurs ont estimé que la motion de Courten (svp/udc, BL) devenait superflue. La chambre des cantons a donc rejeté, à l'unanimité, la motion qui visait une **réforme informatique des procédures douanières**.⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 04.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

L'annonce du possible **rachat d'UPC par Sunrise** a fait couler beaucoup d'encre en Suisse. La Commission de la concurrence (Comco) a saisi le sujet afin de vérifier le risque d'abus de position dominante. Pour sa part, la stratégie de Sunrise vise l'émancipation en évitant de payer annuellement à Swisscom un montant de 100 millions pour utiliser son réseau fixe. La procédure d'analyse de la Comco durera 4 mois.⁵

Wirtschaftsordnung

MOTION

DATUM: 30.05.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Une motion reprise par Jacques-André Maire (sp/ps, NE) souhaite **défendre les consommateurs suisses face aux tromperies** menées par des entreprises étrangères qui possèdent un numéro de téléphone suisse. La motion charge le Conseil fédéral de, premièrement, prendre des mesures pour éviter que des entreprises qui ont leurs activités à l'étranger n'obtiennent un numéro suisse de la part des fournisseurs de télécommunications helvétiques, dans l'optique de harceler les consommateurs suisses, et deuxièmement, de faciliter les procédures pour que chaque citoyen puisse se protéger contre ces comportements indésirables. Selon le dépositaire, cette pratique de harcèlement téléphonique viole l'art.4, al.1, let.u de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) car les entreprises qui utilisent ces stratégies commerciales exercent leurs activités économiques dans un pays tiers.

Pour sa part, le Conseil fédéral a précisé que le projet de consultation, dans le cadre de la révision de la loi sur les télécommunications (LTC), prenait déjà en compte cette problématique. En outre, il a mentionné le contexte international qui encadre tout débat sur la télécommunication. Ainsi, il propose d'attendre les recommandations de la Conférence européenne des administrations des postes de télécommunications avant d'envisager des pistes nationales. Par ailleurs, il a précisé que les nouvelles technologies comme le Voice over IP ou la falsification de numéro «spoofing» rendaient obsolètes les mesures proposées dans la motion. Lors du vote, le Conseil national a pris le contre-pied du Conseil fédéral et a soutenu la motion par 110 voix contre 76 et 6 abstentions. Les voix du "non" se sont élevées parmi les rangs de la droite, et plus précisément de l'UDC et du PLR.⁶

MOTION

DATUM: 27.11.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de **défendre les consommateurs suisses face aux tromperies**, Jacques-André Maire (ps, NE) a repris une motion déposée par Jean-François Steiert (ps, FR). Cette motion cible l'utilisation de numéros de téléphone suisse par des entreprises qui n'ont des activités économiques qu'à l'étranger. Selon la motion, cette pratique aurait pour objectif de tromper les consommateurs helvétiques.

Après adoption par la chambre du peuple, la motion a été examinée par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-CE). La commission propose, sans opposition, à sa chambre de rejeter la motion. En effet, elle estime que les objectifs de la motion ont été repris, dans la mesure du possible, dans la révision de la loi sur les télécommunications (LTC).

La chambre des cantons s'est alignée sur la CTT-CE. Elle rejette la motion à l'unanimité.⁷

1) BO CE, 2017, pp.85 s.; Communiqué de presse APK-N/CPE-N; Communiqué de presse APK-S/CPE-E; FF, 2017, pp.1073 s.; FF, 2017, pp.1091; FF, 2017, pp.741 s.; FF, 2017, pp.849 s.; FF, 2017, pp.895; FF, 2017, pp.897 s.; FF, 2017, pp.949 s.; FF, 2017, pp.963; FF, 2017, pp.965 s.; FF, 2017, pp.975 s.; FF, 2017, pp.991; FF, 2017, pp.993 s.; FF, 2017, pp.1011 s.

2) AB NR, 2014, S. 1279; Po. 13.3009.pdf

3) BO CN, 2017, pp.27

4) BO CE, 2017, p.567; Communiqué de presse FK-S/CDF-CE

5) LT, NZZ, SGT, 4.6.19

6) BO CN, 2017, pp.792

7) BO CE, 2018, p.841; Communiqué de presse de la CTT-CE du 26.10.18; Rapport CTT-CE du 26.10.18